

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5640**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition d'une propriété située 24, rue de la République et appartenant à la SCI Lara

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5640**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une propriété située 24, rue de la République et appartenant à la SCI Lara**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Suivant les dispositions des articles L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, la SCI Lara République a, par correspondance reçue le 9 mai 2006 à la mairie de Décines Charpieu, mis la Communauté urbaine en demeure d'acquérir l'immeuble lui appartenant 24, rue de la République à Décines Charpieu et cadastré sous les numéros 51 et 409 de la section AT.

Il s'agit d'un bâtiment, libre de toute occupation ou location, sur rue avec :

- au rez-de-chaussée, un local à usage commercial,
- au 1er étage un local d'habitation composé d'un logement avec cave au sous-sol,
- un fournil,
- un garage et une dépendance,

le tout, édifié sur un terrain cadastré sous les numéros 51 et 409 de la section AT pour une contenance totale de 976 mètres carrés.

Ce tènement est concerné par la création d'une voie nouvelle faisant l'objet d'un emplacement réservé numéroté 97 au plan local de l'urbanisme (PLU). La direction de la voirie a émis, à cet effet, un avis favorable en vue de l'acquisition de ce bien immobilier.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien immobilier au prix de 500 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une propriété située 24, rue de la République à Décines Charpieu, figurant au cadastre sous les numéros 51 et 409 de la section AT et appartenant à la SCI Lara République et dont le prix est fixé à 500 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une demande de permis de démolir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - exercice 2007 à hauteur de 500 000 € pour l'acquisition et de 6 000 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,